

Les relations avec les Professionnels de Santé

1- La vie conventionnelle

La Convention

Contrat signé entre les professionnels de santé et les Caisses d'Assurance Maladie et issues de négociations entre syndicats et l'UNCAM.

Ce contrat définit les obligations des parties :

- Professionnels : respect des tarifs, soins de qualité
- Les Caisses : remboursement de soins, participation aux cotisations sociales

1- La vie conventionnelle

Les instances conventionnelles

Une instance à chaque niveau national, régional et départemental :

- la Commission Paritaire Nationale (CPN)
- la Commission Paritaire Régionale (CPR)
- la Commission Paritaire Locale (CPL)

Composition :

- section professionnelle : 6 généralistes, 6 spécialistes,
- section sociale : 12 membres (administratifs et MC des 3 grands régimes)

1- La vie conventionnelle

Rôle :

- **CPN** : respect de la convention, préparation des nouveaux avenants, pilotage maîtrise médicalisée, délibération sur les activités médicales à soumettre à l'HAS suivi des commissions de pénalités
- **CPR** : maîtrise médicalisée régionale, suivi régional des dépenses, avis sur les recours formés par un médecin sanctionné, permanence des soins, installation dans zones déficitaires.
- **CPL** : maîtrise médicalisée locale, respect des obligations respectives des parties au niveau local, analyses sur l'évolution de la consommation de soins.

2- La convention médicale de 2011

Une convention innovante - Elle vise à :

- Conforter l'accès aux soins
- Améliorer l'efficacité des soins
- Accompagner les patients atteints de pathologies chroniques
- Maîtriser les dépenses de santé : la maîtrise médicalisée
- Compléter la rémunération pour valoriser la qualité des pratiques médicales et l'efficacité

2- La convention médicale de 2011

Conforter l'accès aux soins et améliorer l'efficacité des soins :

- **Améliorer la répartition des médecins sur le territoire :**
 - option démographie
 - option santé solidarité territoriale
- **Organiser la permanence des soins (ARS)**
- **Améliorer l'accessibilité financière aux soins :**
 - Contrat d'accès aux soins (CAS) – Avenant n° 8
 - Sanctions en cas de pratique tarifaire excessive (PTE)
- **Renforcer la coordination des soins : le parcours de soins**
- **Améliorer l'efficacité de soins : développement professionnel continu (DPC)**

2- La convention médicale de 2011

- **Accompagner les patients atteints de pathologies chroniques :**
 - Dispositif Sophia
- **Maîtriser les dépenses de santé**
 - Un avenant annuel acte les thèmes de maîtrise médicalisée et les objectifs d'économie attendus
- **Compléter la rémunération pour valoriser la qualité de pratiques médicales et l'efficience :**
 - Rémunération à l'acte : socle de la rémunération
 - Forfait : ex : accompagnement pathologies chroniques
 - Rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) - lié à la performance

3- La ROSP pour les médecins généralistes

Indicateurs du dispositif de la ROSP :

- **Organisation du cabinet et qualité de service - 5 indicateurs**
Dossier informatisé, logiciel d'aide à la prescription, informatisation pour télétransmettre, affichage des horaires...
- **Suivi des pathologies chroniques - 9 indicateurs**
Diabète, prévention cardiovasculaire, HTA
- **Prévention et santé publique - 8 indicateurs**
Vaccination antigrippale, dépistage cancer du sein et du col de l'utérus, vasodilatateurs, prescription des antibiotiques, des benzodiazépines
- **Efficiences - 7 indicateurs**
Prescription dans le répertoire (génériques), des IEC/Sartans, patients traités par aspirine et Anti Agrégants Plaquettaires

3- La ROSP pour les médecins généralistes

But : se rapprocher des bonnes pratiques et optimiser la prescription pour assurer la maîtrise de nos dépenses

29 indicateurs représentent 1 300 points :

- L'atteinte des objectifs est mesurée pour chaque indicateur et valorisée par un nombre de points
 - Chaque indicateur est indépendant
 - La rémunération est modulée selon la taille de la patientèle (patientèle moyenne: 800 patients)
 - La valeur du point est fixée à 7 €
 - Le médecin peut refuser d'adhérer au dispositif
 - Majoration de la valeur du point pendant 3 ans pour soutenir les premières installations en libéral
- ➔ Pour un médecin traitant spécialiste en médecine générale ayant 800 patients et qui atteint 100 % des objectifs, la somme sera d'environ 9 100 €. La moyenne est d'environ 4 500 €

3- La ROSP pour les médecins généralistes

Le tableau de bord

La prévention

	Indicateur	Votre situation de départ	Situation à fin mars	Situation à fin juin	Situation à fin septembre	Situation à fin décembre	Objectif intermédiaire	Objectif cible
--	------------	---------------------------	----------------------	----------------------	---------------------------	--------------------------	------------------------	----------------

Dépistage des cancers

Cancer du sein	Part de vos patientes de 50 à 74 ans ayant bénéficié d'une mammographie dans les deux dernières années	63,0%	64,4%	63,9%			≥70 %	≥80 %
Cancer col utérus	Part de vos patientes de 25 à 65 ans ayant bénéficié d'un frottis au cours des trois dernières années	48,1%	47,3%	46,4%			≥65 %	≥80 %

Bon usage des médicaments et prévention de la iatrogénie médicamenteuse

Iatrogénie médicamenteuse	Part de vos patients de 65 ans et plus traités par vasodilatateurs dans l'année	14,3%	13,8%	13,7%			≤7 %	≤5 %
	Part de vos patients de 65 ans et plus traités par benzodiazépines à demi-vie longue dans l'année	23,1%	22,2%	21,6%			≤11 %	≤5 %
	Part de vos patients ayant débuté un traitement par benzodiazépines et dont la durée de traitement est supérieure à 12 semaines	13,3%	14,4%	14,6%			≤13 %	≤12 %
Antibiothérapie	Nombre de prescriptions d'antibiotiques réalisés pour 100 patients âgés de 16 à 65 ans sans ALD dans l'année	68,0%	66,8%	66,1%			≤40 %	≤37 %

Vaccination

Grippe	Part de vos patients âgés d'au moins 65 ans vaccinés contre la grippe saisonnière	53,0%					≥62 %	≥75 %
	Part de vos patients âgés de 16 à 64 ans en ALD ciblés par la campagne de vaccination et vaccinés contre la grippe saisonnière	46,9%					≥62 %	≥75 %

3- La ROSP pour les médecins généralistes

Le tableau de bord

Le suivi des pathologies chroniques : vos patients diabétiques

Indicateur	Votre situation de départ	Situation à fin mars	Situation à fin juin	Situation à fin septembre	Situation à fin décembre	Objectif intermédiaire	Objectif cible
Part de vos patients diabétiques ayant eu 3 ou 4 dosages de l'hémoglobine glyquée dans l'année	41,4%	45,6%	52,6%			≥54 %	≥65 %
Part de vos patients diabétiques ayant eu une consultation d'ophtalmologie ou un examen du fond d'oeil dans les deux dernières années	67,2%	68,4%	66,7%			≥68 %	≥80 %
Part de vos patients diabétiques (hommes de plus de 50 ans et femmes de plus de 60 ans) traités par antihypertenseurs qui ont bénéficié d'un traitement par statine	73,3%	73,3%	75,9%			≥65 %	≥75 %
Part de vos patients diabétiques (hommes de plus de 50 ans et femmes de plus de 60 ans) traités par antihypertenseurs et statines qui ont bénéficié d'un traitement par aspirine faible dosage ou anticoagulant	40,9%	36,4%	36,4%			≥52 %	≥65 %

Efficiences de la prescription

Prescription médicamenteuse

	Indicateur	Votre situation de départ	Situation à fin mars	Situation à fin juin	Situation à fin septembre	Situation à fin décembre	Objectif intermédiaire	Objectif cible
Antibiotiques	Part de vos prescriptions réalisées sur les molécules disposant d'un générique (en nombre de boîtes) sur les 12 derniers mois	68,3%	63,9%	66,6%			≥85 %	≥90 %
IPP		68,6%	76,8%	85,0%			≥68 %	≥85 %
Statines		25,7%	24,1%	24,5%			≥46 %	≥70 %
Antihypertenseurs		67,9%	68,5%	71,5%			≥64 %	≥65 %
Anti-dépresseurs		62,5%	59,1%	62,0%			≥75 %	≥80 %
IEC-Sartans	Part des inhibiteurs d'enzyme de conversion (IEC) sur l'ensemble des prescriptions d'IEC et de sartans (en nombre de boîtes)	44,1%	41,7%	42,0%			≥45 %	≥65 %
Aspirine	Part de vos patients traités par aspirine à faible dosage pour les patients traités par antiagrégants plaquettaires	68,7%	70,8%	69,7%		11	≥84 %	≥85 %

3- La ROSP pour les spécialistes

La ROSP cardiologues :

- 4 indicateurs sur l'organisation du cabinet
- 9 indicateurs sur la qualité de la pratique médicale :
 - 2 sur le suivi des pathologies chroniques
 - 5 sur la prévention
 - 2 sur l'efficacité

La ROSP gastro-entérologues :

- 4 indicateurs sur l'organisation du cabinet
- 8 indicateurs sur la qualité de la pratique médicale :
 - 4 sur le suivi des pathologies chroniques
 - 3 sur la prévention
 - 1 sur l'efficacité

4- Les conventions : autres professionnels de santé

- Avenant n° 4 du 19/12/13 à la convention nationales des **infirmiers** du 22/06/2007 : prise en charge des cotisations sociales, possibilité de prononcer des sanctions en cas de non transmission des FSE, expérimentation SCOR
- Avenant n° 4 du 25/06/13 à la convention des **masseurs-kinésithérapeutes** du 03/04/2007 : prise en charge des cotisations sociales (pour activités en établissements) possibilité de prononcer des sanctions en cas de non transmission des FSE, expérimentation SCOR
- Convention nationale des **pharmaciens** du 04/04/12 Honoraires de dispensation – Mise en place de la RO SP AVK et RO SP asthme
- Avenant 2 et 3 à la convention nationale des **chirurgiens-dentistes** libéraux du 14/06/2006 : Prévention bucco-dentaire, mise en œuvre de la CCAM

5- L'accompagnement des professionnels de santé

- Plan annuel d'accompagnement par la CNAMTS
- Consultation des instances paritaires

Thèmes :

- Maîtrise médicalisée
- Évènements conventionnels : ROSP - CAS
- Promotion de l'efficacité des soins
- Prévention

Actions :

- Des visites par les délégués de l'Assurance Maladie (DAM) des CPAM
- Des échanges confraternels par les praticiens conseils du service médical

5- L'accompagnement des professionnels de santé

Echanges confraternels :

- Au cabinet du PS ou par téléphone
- Documents présentés ou remis
 - Référentiels médicaux
 - Tableaux de bord multi-thèmes
 - Profil individuel du PS avec comparaisons départementales et nationales
- Coordination avec les DAM

Une offre de service dédiée à l'installation des médecins :

- Présentation des démarches administratives
- Rendez-vous d'installation par la CPAM et le SM

6- L'accompagnement des établissements de santé

Actions :

- Visites en établissements par le service médical et la CPAM
- Articulation avec l'ARS → dialogue de gestion

Thèmes :

- Maîtrise médicalisée à l'hôpital (MMH) : priorités de gestion du risque : pertinence des soins, imagerie...
- Maîtrise médicalisée des prescriptions exécutées en ville : transports, médicaments, produits LPP
- MMH MCO : activité de l'établissement - chiffres clés
- MSAP : mises sous accord préalables d'établissements ciblés sur la chirurgie ambulatoire, les soins de suites et de réadaptation...
- Accompagnement des EHPAD et des HAD

7- Les services en santé

Accompagnement des assurés :

Aller au devant des besoins des assurés et leur offrir des services en santé adaptés à leur situation

Thèmes :

- Maladies chroniques : Sophia (diabète, asthme)
- Retour à domicile des patients hospitalisés : PRADO (maternité, orthopédie, insuffisance cardiaque)
- Informations permettant d'être acteur de sa santé : Santé active